



Vienne

**Déclaration de la délégation marocaine à
la 53^{ème} session de la Conférence Générale**

**Prononcée par :
L'Ambassadeur, Représentant Permanent,
Son excellence M. Omar ZNIBER**

Vienne 14 au 18 septembre 2009

Déclaration de la délégation marocaine à la 53^{ème} session de la
Conférence Générale
14-18 septembre 2009

Madame la Présidente,

Qu'il me soit permis de vous présenter, ainsi qu'aux membres de votre bureau, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette session de la Conférence Générale. Je suis convaincu que, sous votre conduite, nos travaux seront couronnés de succès.

Cette session est inéluctablement particulière en ce sens qu'elle intervient à quelques mois du départ de M. Mohamed EL BARADEI. Je saisis cette occasion pour vous rendre, Monsieur le Directeur, hommage pour les efforts que vous avez consentis pour que cette Agence puisse réaliser les nobles objectifs et la mission dont elle a été investie pour atteindre l'idéal de « l'atome pour la paix ».

Nous nous réjouissons des acquis de l'Agence sous votre mandat et nous saluons le bilan positif de sa noble, mais délicate, mission que vous avez su conduire, avec adresse et clairvoyance en matière de renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Il va sans dire que ce bilan positif a été rendu possible également grâce à l'engagement des Etats Membres et le dévouement du personnel de l'Agence que nous saluons en cette occasion.

Je tiens également à présenter mes félicitations à M.Yukiya Amano pour son élection en tant que nouveau Directeur Général de l'Agence et je lui souhaite plein succès dans cette Mission.

Nous sommes convaincus que quelques que soient les difficultés auxquelles elle peut se heurter, l'Agence devrait continuer à assurer un équilibre permanent et harmonieux entre ses trois piliers, à savoir le transfert de technologies, la sûreté et la sécurité et la vérification. Nous sommes également convaincus que ces principes présideront aux orientations et à l'action du nouveau Directeur Général.

Madame la Présidente,

Les Etats Membres de l'Agence se sont prêtés à un exercice constructif et édifiant, celui de discuter, dans un cadre informel, du futur de l'Agence. Nous estimons que quelque soit l'aboutissement de cet exercice, il était nécessaire de débattre d'un tel sujet au vu des défis auxquels pourraient se confronter l'Agence dans les années à venir.

Parmi ces défis, figure inévitablement les ressources financières à pourvoir. A ce titre, nous estimons qu'il est nécessaire d'octroyer à l'Agence tous les moyens financiers dont elle a besoin particulièrement quand on sait que les tâches dont elle est investie sont de plus en plus grandissantes.

Nous nourrissons également l'espoir que les débats sur cette question particulière pourront jouir d'un consensus sur la nécessité d'un financement adéquat et équilibré de toutes les activités statutaires de l'Agence.

Il est également évident que l'Agence gagnerait en renforçant davantage sa coopération avec les organisations internationales pour une meilleure synergie au service des objectifs que nous nous sommes fixés.

Madame la Présidente,

L'Agence joue un rôle primordial dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde, à travers ses activités de vérification. Il importe de rappeler que le système de garanties de l'Agence est un instrument essentiel du régime de Non-prolifération.

Je tiens, dans ce contexte, à souligner que le Royaume du Maroc a toujours encouragé toutes les actions en faveur du désarmement total et l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi que de la mise en place d'un système de vérification crédible sous les auspices de l'Agence.

C'est pour cela que nous nous réjouissons de présider, conjointement avec la France, la Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires, qui se tiendra les 24 et 25 septembre prochains à New York.

Nous estimons qu'il était de notre devoir, en tant qu'Etat Partie au TNP, de contribuer aux efforts et aux initiatives visant à limiter la prolifération des armes de destruction massive de par le Monde.

Et à ce titre, une entrée en vigueur rapide du TICEN, qui est un instrument essentiel dans le régime de Non-prolifération, revêt aujourd'hui un caractère urgent et pressant.

Ce Traité, qui constitue un succès majeur du processus multilatéral de non-prolifération et de maîtrise des armements est un instrument efficace dans un monde où la menace de la prolifération des armes de destruction massive prend chaque jour des formes nouvelles.

Madame la Présidente,

En tant qu'Etat partie au TNP, le Maroc ne peut que déplorer que la mise en oeuvre de la résolution sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient, n'ait connu aucun progrès depuis plusieurs années. Nous déplorons également qu'Israël continue de s'entêter à ne pas adhérer au régime de Non-prolifération et à soumettre ses installations et ses activités nucléaires aux garanties de l'Agence.

L'adhésion d'Israël au TNP est essentielle pour l'instauration de la paix. Sa persistance à refuser d'adhérer à ce Traité constitue un obstacle sérieux à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et l'instauration d'une paix juste et durable dans cette région.

Nous lançons, à travers vous, Mme la Présidente, un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne sérieusement en considération et d'une manière juste et équitable, les préoccupations liées au déploiement d'armes nucléaires dans le Moyen-Orient.

C'est pourquoi, nous considérons que la Conférence Générale est tout à fait habilitée à se prononcer sur ce sujet primordial.

Madame la Présidente

Le Maroc, qui accorde un intérêt particulier aux activités de coopération technique estime que le programme de coopération technique est un instrument important pour le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et sa bonne mise en oeuvre, essentielle à nos yeux, contribue de manière importante au développement socio-économique des Etats Membres en développement

C'est pour cela que notre pays, qui contribue de manière régulière au Fonds de la Coopération Technique, estime que la coopération technique devrait bénéficier d'un financement sûr, prévisible et durable pour une meilleure concrétisation des projets de coopération technique.

Les activités de coopération techniques sont, de l'avis de notre délégation, d'autant plus importantes qu'elles contribuent à promouvoir pour ne pas dire réhabiliter l'image de l'Agence qualifiée de plus en plus par les médias et connu dans l'esprit de l'opinion public par la terminologie, le moins que l'on puisse dire négative de « watchdog ».

L'intérêt pour la technologie nucléaire et ses applications pacifiques a été à l'origine de l'établissement d'un programme de coopération technique qui couvre des secteurs vitaux pour le développement de mon pays. De la santé, l'agriculture, l'Industrie, en passant par la recherche scientifique, ce programme qui comprend plus d'une quinzaine de projets pour la triennale 2009-2011, est aussi varié qu'il répond aux besoins socio-économiques pressants du Royaume.

Cet intérêt pour les applications pacifiques et pour les technologies nucléaires a été également illustré par le lancement, il y a deux ans, d'un premier réacteur de recherche de type Triga Mark II.

L'exploitation de ce réacteur est maintenant effective notamment grâce à l'autorisation d'exploitation du Centre d'Etude Nucléaires de la Mâamora dont il fait partie, ce qui ouvre de larges perspectives de coopération régionale et internationale, notamment avec l'Agence et les pays membres de l'Accord Régional de Coopération AFRA, pour la promotion des techniques nucléaires dans la région d'Afrique.

Je tiens à ce titre à rendre hommage à l'Agence pour les efforts qu'elle continue de déployer pour le bon déroulement de notre programme de coopération technique.

Madame la Présidente,

La sûreté nucléaire revêt une importance particulière aux yeux de ma délégation. Nous partageons l'avis souvent exprimé dans les rapports du Directeur Général que la vigilance et la prudence doivent être de mise car aucune activité nucléaire n'est à l'abri d'une faille ou d'un accident qui peut se révéler dévastateur.

Aussi, mon pays estime que l'avenir du nucléaire et son acceptabilité par le grand public est tributaire de l'arsenal de sûreté dont tout programme nucléaire est entouré. C'est dans cet esprit que mon pays estime que le développement des ressources humaines est un élément essentiel pour la durabilité des activités de liées à la sûreté. En organisant, depuis 2002, sous les auspices de l'Agence, la formation supérieure de sûreté et de sécurité radiologique au profit des experts originaires de l'Afrique francophone, le Maroc contribue à la promotion de la culture de sûreté, qui est un des objectifs essentiel de l'Agence.

Le Centre National de l'Energie, des Sciences et des Technologies nucléaires, qui assure cette formation, est reconnu par l'AIEA en tant que Centre de Formation Régional en matière de sûreté et de sécurité radiologiques parmi les cinq centres à l'échelle internationale.

Mon pays, qui œuvre également pour la mise en place d'un centre International de Formation en vue de devenir un pôle de formation et d'expertise dans les domaines des applications des sciences et

techniques nucléaires, appelle à ce titre l'Agence à renforcer son soutien technique et financier à la formation post-universitaire dans ce domaine et ambitionne de conclure un accord de long terme afin d'assurer la pérennité de cet important programme.

Le Maroc se réjouit également que dans le cadre de sa coopération avec l'Agence, le Maroc abritera, au mois de décembre prochain, une réunion dont l'objectif est la promotion de la Convention commune sur la Sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs au sein des pays arabes.

En abritant ces activités, mon pays concrétise l'un des principes qui préside à sa politique étrangère, à savoir tisser des liens de coopération avec les pays voisins dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et participer ainsi à la promotion de ces instruments combien importants quand il s'agit de sûreté.

Madame la Présidente,

Le Maroc salue les efforts de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire particulièrement à travers le développement des outils et programmes tels que les Missions d'évaluation des infrastructures nationales et des besoins en matière de sécurité nucléaire et nous encourageons le secrétariat à continuer son assistance aux pays en développement dans ce domaine.

Nous saluons l'Agence pour l'élaboration du plan de sécurité nucléaire pour l'année 2010-2013 et nous encourageons les Etats Membres à participer, à travers des contributions volontaires, à la mise en œuvre de ce plan.

La menace du terrorisme nucléaire est une question à laquelle mon pays accorde une importance particulière. C'est dans cet esprit que mon pays, qui a abrité la première réunion de l'initiative globale de lutte contre la menace du terrorisme nucléaire, tient à remercier l'Agence pour son expertise et son soutien pour l'organisation, du 3 au 5 juin 2009, d'un séminaire portant sur « la prévention du trafic illicite des matières nucléaires » dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de cette initiative.

Mon pays estime que cette initiative, qui complète les instruments existants destinés à la lutte contre la menace du terrorisme nucléaire gagnerait à bénéficier davantage de l'expertise de l'Agence dans ce domaine.

Madame la Présidente,

Les attentes quant à l'énergie nucléaire, particulièrement dans les pays en développement sont de plus en plus importantes bien que cette

énergie ne fournisse qu'une partie minimale des besoins mondiaux en énergie.

Mon pays, qui a accueilli les Premières assises Nationales de l'Energie ont été marquée par le Message royal qui a consacré l'adoption du nouveau Plan Energétique National qui se fixe comme objectif global d'assurer, à tout moment, une offre énergétique, au service de l'économie nationale à l'horizon 2020-2030 ». Ce plan prévoit, prospectivement, des options alternatives ouvertes, telles que le nucléaire.

Nous estimons que le développement de ces programmes doit être accompagné par les mesures nécessaires relatives à la sûreté et à la sécurité nucléaires, ainsi qu'aux garanties de non-prolifération.

Nous estimons également que ces efforts, tout en réduisant le risque de prolifération, ne devraient pas s'ériger en obstacles au transfert de technologie à des fins pacifiques. Il va sans dire que l'accès aux technologies nucléaires à des fins exclusivement pacifiques est un droit inaliénable pleinement reconnu dans les dispositions du TNP.

Madame la Présidente,

Je souhaite conclure en soulevant une question importante aux yeux de ma délégation.

Depuis son adoption par le Conseil des Gouverneurs en 1998, l'amendement de l'article VI du Statut de l'AIEA, n'est toujours pas entré en vigueur. En effet, à ce jour, seuls pays, dont le Maroc, ont déposé leur instrument d'acceptation de cet amendement dont l'essence est de renforcer la représentativité du Conseil des Gouverneurs et par conséquent son autorité.

Ma délégation invite les Etats Membres à déposer leurs instruments d'acceptation de l'amendement de cet article pour permettre son entrée en vigueur dans les meilleurs délais possibles.

Sans ce pas, l'entrée en vigueur de l'amendement de cet article ne peut être que préjudiciable aux idéaux de démocratisation que mon pays a toujours soutenus.

Je vous remercie